

Transcription des anciens registres d'état civil

A - Note générale de présentation

I - But et modalités de la transcription

Le but de cette transcription est de faciliter l'exploitation des anciens registres d'état civil tout en préservant au maximum leur intégrité ; **il ne s'agit pas, toutefois, d'une transcription complète, mais d'une transcription limitée aux données significatives (date, nom, prénom, profession, âge, lien de parenté, lieu de résidence, ...)** c'est-à-dire débarrassée de la répétition des formules administratives.

Dans un souci de clarté et de commodité pratique, **ces données significatives sont, en outre, présentées sous forme de tableaux informatisés.**

Trois tableaux de structures différentes ont ainsi été dressés correspondant aux trois catégories d'événements relatés, **mariages, naissances, décès**, ces catégories ayant, chacune, ses données significatives particulières.

Ces tableaux offrent également l'avantage de permettre des **tris informatiques**, notamment dans l'ordre alphabétique des noms, ce qui peut faciliter les recherches généalogiques ; on peut aussi y trouver des facilités d'étude ou de recherche concernant d'autres données (âge, profession, par exemple) encore que certaines n'y figurent qu'épisodiquement (les règles d'inscription variant selon les auteurs).

II - Difficultés rencontrées et dispositions retenues

Le dépouillement du registre, en vue d'en extraire les éléments recherchés, a rencontré un certain nombre de difficultés.

La principale réside dans la lecture de l'écriture manuscrite, la forme imprécise et variable de certaines lettres entraînant des risques d'erreur, notamment du fait de confusions possibles (entre u, v, n en particulier).

Il faut également signaler quelques problèmes d'orthographe, certains mots, surtout des noms propres, s'écrivant différemment d'une inscription à l'autre, voire à l'intérieur d'une même inscription (par exemple, Moreau s'écrit aussi Maureau, Laignié, Lainié ou Laigné, Rangeart, Rengeart, Renjart ou Reniard, etc. ...) ; d'autres fois aussi, "de", "du", "de la" ou "d'" est ajouté au début d'un nom de famille sans qu'il s'agisse d'un quelconque anoblissement (peut-être pour marquer une filiation ou une origine) ; on peut également noter -du fait d'une transmission phonétique approximative- de vraisemblables confusions de lettres, par exemple "V" pourrait devenir "B" ("Vermerie" deviendrait "Bermerie"), ou encore "B" deviendrait "M" ("Benillan" donnerait "Menillan") etc. ...

Pour essayer de résoudre au mieux les difficultés de lecture, nous avons procédé à des comparaisons entre inscriptions ; nous avons pu acquérir, ainsi, quelques certitudes et rectifier des mots qui paraissaient douteux.

En revanche, nous n'avons pas -sauf cas d'erreur manifeste- effectué de rectification concernant les diverses orthographes possibles d'un même nom propre, ne sachant pas, a priori, celle qu'il convenait de retenir ; cette façon d'opérer qui nous semble, en toute logique, pleinement justifiée, présente

l'inconvénient de laisser en suspens les problèmes d'identification de personne ; mais, ceux qui seront confrontés à de tels problèmes pourront toujours tenter d'y remédier par la comparaison des diverses données (éventuellement corrigées des variations résultant de la transmission phonétique).

D'une façon plus générale, d'ailleurs, nous avons -à quelques rares exceptions près- respecté l'orthographe utilisée dans les registres, afin de conserver, dans la transcription, ce caractère particulier qui marque à la fois l'époque et le lieu (et sans doute, aussi, l'auteur de l'inscription) ; c'est ainsi que l'on trouvera dans les tableaux : L'Hospital pour L'Hôpital, aîné pour aîné, parrein pour parrain, marreine pour marraine, parastre (au sens de beau-père, mari de la mère), marastre (au sens de belle-mère, épouse du père), filiastré pour beau-fils, nepveu pour neveu, etc...

Dans ce même souci d'authenticité nous avons reproduit les divers titres ou professions cités dans les registres ; ils sont, également, évocateurs du lieu et de l'époque, ce qui, pour leur bonne compréhension, nous a conduit à les accompagner ci-dessous de quelques commentaires, pour lesquels -sur les cas les plus insolites- nous avons bénéficié du précieux concours de Mme Aubeneau.

escuyer (1^{er} titre de noblesse réservé aux simples gentilshommes), damoiselle (titre réservé aux femmes nobles qu'elles conservaient, avec leur nom de famille, après leur mariage, abr. : D^{lle}), M^{re} (abréviation pour Messire, titre des curés notamment), bourgeois (classe moyenne, citoyen d'une ville), Me (abr. pour Maître)

praticien (médecin? vétérinaire ? peut signifier aussi, mais c'est peu probable en l'occurrence, : homme de loi, greffier, avocat, ...), chirurgien, advocat, nottaire, clerc

brassier (manœuvre, par abr. : brass.), journallier ou journalier (par abr. : journ.), laboureur (possédant terre et outils de labour, par abr. : lab.), gardien ou gardeur (de bestiaux), tailleur d'habits, chaussurier, gallocher, scellier (sellier), charpentier (par abr. : charp.), charpentier de barriques (tonnelier), tysseran ou tisseran (par abr. : tyss. ou tiss.), sargeur ou sergeur (fabricant de serge), meusnier, masson (maçon par abr. : mass.), tuillier ou thuillier, caunier (fabricant de chaux), potier, rhodier ou roudier (sans doute fabricant de roue, charron), forgeron, mareschal (maréchal-ferrant), teyxier (tenancier ou fermier), jardinier, marchand (par abr. : march.), marchand de peilles (chiffonnier), marchand de quenouilles (quenouilles étant pris au sens de charges de fil pour quenouille), battelier, matelot, cabaretier, ...

Enfin, comme -malgré le soin apporté à ce travail- nous ne saurions prétendre en tout point à une transcription parfaite, il va de soi, qu'en cas de doute sérieux, il conviendra de se reporter au registre original (le moins souvent possible toutefois, afin de ménager ce précieux document).

Artiguillon, août 2001

Jean-Louis Lacroix

Transcription des anciens registres d'état civil

4^{ème} registre (du 24 juillet 1710 au 10 novembre 1722 inclus)

Remarques particulières sur la tenue du registre

NB Pour le but de cette transcription et ses principales caractéristiques, prière de se reporter à la note générale de présentation établie lors du 1^{er} recueil (relatif aux 1^{er} et 2^{ème} registres) que, dans un but de commodité, nous avons reproduite en tête de ce 2^{ème} recueil.

Ce 4^{ème} registre est entièrement l'œuvre du curé Paradé qui continue avec ses fantaisies de dyslexique déjà signalées à propos du 3^{ème} registre (interversion dans l'ordre des lettres, addition de i ou de u hors de propos, orthographes variables et incertaines... que nous avons maintenues, par fidélité au texte, non sans quelque regret) mais qui, fort heureusement, a aussi persévéré, avec assez d'assiduité, dans les précisions mentionnées à la fin de ce dernier registre (lieu, âge, profession, lien de parenté, ...).

Dans le même sens, les commentaires que nous avons faits à l'occasion du 3^{ème} registre, concernant les cérémonies de fiançailles et les lieux d'inhumation restent valables pour la totalité de ce nouveau registre.

A ces remarques, il convient toutefois d'ajouter quelques précisions nouvelles :

1 - au sujet des lieux de résidence : les mentions concernent surtout les divers villages ou hameaux de la paroisse (à noter que, pour simplifier, nous n'avons pas mentionné la résidence dans la paroisse si elle ne s'accompagne d'aucune précision de hameau ou village) ; quelquefois, il s'agit aussi de paroisses voisines que l'on peut reconnaître malgré certaines variations d'orthographe (Boyentran, St Trelody, Lesparre, Ucs (pour Uch?), Verteuil, Ordenac, Blaignian, Civrac, Podensac ou Potenssacq, St Laurans, St Seurin de Cadournes, St Stephe, Cissac, Cayrac ou Queyrac, Beguadan, St Izens, ...) ou encore, mais très rarement, de paroisses éloignées mentionnées avec leur diocèse de rattachement (notamment au pays basque ou dans le Massif Central).

En ce qui concerne les divers lieux de la paroisse, les remarques faites à propos du 3^{ème} registre restent valables, on notera simplement, en plus, la localisation de Fauchey (suivant le cadastre de 1831) à côté et au nord-ouest de Liard et l'orthographe très fantaisiste de Saint Gaux (Sengaux) ; pour plus de précision on pourra se reporter au plan cadastral (notamment à l'édition de 1831 dont la photocopie pourra prochainement être consultée en Mairie).

2 - concernant les professions : aux remarques antérieures (Note générale de présentation et Remarques particulières sur la tenue des registres) on peut simplement ajouter quelques noms

nouveaux : caunier (ouvrier de four à chaux), "tuillier" (tuilier), cardeur de laine, peigneur de chanvre, gardeur, gardeur de vaches, gardeur de brebis.

3 - pour les lieux d'inhumation, qui font l'objet, depuis le début du 2^{ème} registre d'une colonne particulière (avec utilisation d'un code de 3 lettres (1^{ère} lettre : **G** (bourg de St Germain), **H** (L'Hôpital), **J** (St Jean de Segondignac ou St Gaux) auxquels on ajoutera **V** (pour Verteuil); 2^{ème} et 3^{ème} lettres : **EG** (église), **CH** (chapelle), **CM** (cimetière), **BR** (bariteau), **BN** (béniteau ou baniteau)), il convient de signaler une mention qui semble éclairer ces termes assez mystérieux de "bariteau", "béniteau" ou "baniteau" relatifs aux inhumations en église : en effet, à l'occasion d'une inhumation (le 27/07/1718), on peut lire : "*dans le portique ou baniteau de ladite église*" ; il s'agirait donc d'un emplacement près de l'entrée (le portique) c'est-à-dire près du bénitier, ce qui expliquerait ces dénominations (plus ou moins déformées).

4 - concernant les décès en bas âge (jusqu'à quelques mois), le curé Paradé, vers la fin de 1711, puis systématiquement à partir de juin 1714, a simplifié les inscriptions en supprimant l'acte de décès, qui est remplacé par une simple mention en marge de l'acte de baptême "*décédé le (jour, mois et an)*" ; il nous a semblé que cette simplification ne devait pas entraîner un défaut d'inscription sur notre tableau des décès, ne serait-ce que pour pouvoir continuer à apprécier la mortalité infantile (relativement forte à cette époque), d'où le maintien sur ce tableau des mentions habituelles complétées par une référence à l'acte de baptême.